



PROTECT FOR BETTER GROWTH

**Benevia®**  
Insecticide

Plus de pérennité pour votre production de navet et radis,  
le choix de l'innovation dès le départ

## AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ N° 2169999

DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT (CE) N° 1107/2009 DU 31 JUILLET AU 28 NOVEMBRE 2018

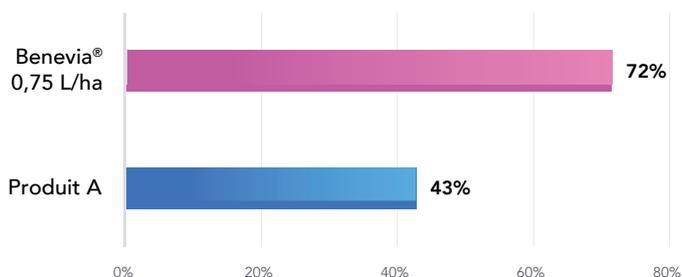
Autorisation de vente	N° 2169999
Composition	100 g/l de Cyazypyr®(1)
Formulation	Suspension concentrée huileuse (OD)
Usages, cultures et doses	Navet - Traitement des parties aériennes - Coléoptères phytophages (uniquement sur altises et Mouches (uniquement sur mouche du chou - Utilisation uniquement sous la responsabilité de l'utilisateur) pour les cultures de <b>navet et radis</b> en cultures de plein champ : 0,75 L/ha
Stade et nombre d'applications	<b>2 applications par hectare et par an</b> , à partir du stade 2 feuilles vraies, espacées de 10 jours à 14 jours, en fonction de la pression des ravageurs. En cas de forte pression d'altises (ou mouche), appliquer un insecticide efficace disposant d'un autre mode d'action 5 à 7 jours après la première application de Benevia®
Délai d'emploi avant récolte	14 jours
Classement	Toxicologique : H317 Eco-toxicologique : H410
Délai de rentrée	48 heures
Zone non traitée	20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent de 20 mètres

(1) Marque déposée du cyantraniliprole

## AVANTAGES CLÉS

Protéger les feuilles des dégâts d'altises pour préserver son rendement potentiel

**Efficacité sur la réduction de l'intensité des dégâts d'altises en culture de radis après 1 - 3 applications**  
(3 trous/feuille dans le témoin - 2 essais France 2012 -2013)



## Durabilité

- Intégration d'un nouveau mode d'action

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

**Benevia®**  
Insecticide

Plus de pérennité pour votre production de navet et radis,  
le choix de l'innovation dès le départ

## POSITIONNEMENT 2018 SUR ALTISES EN CULTURES DE NAVET ET RADIS

En présence concomitante de mouche du chou et de chenilles en culture de plein champ.

Probabilité d'infestation	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
Mouche du chou*				
Altises				
Chenilles**				

Infestation faible
Infestation moyenne
Infestation forte

\* L'utilisation de Benevia® est réalisée uniquement sous la responsabilité de l'utilisateur

\*\* Ne pas appliquer de spécialités à base de diamides (Altacor®, Benevia®) sur deux générations successives de mouche du chou ou de chenilles

### Programme indicatif à ajuster selon la dynamique respective de chacun des ravageurs, en ne ciblant qu'une unique génération de chacun des ravageurs

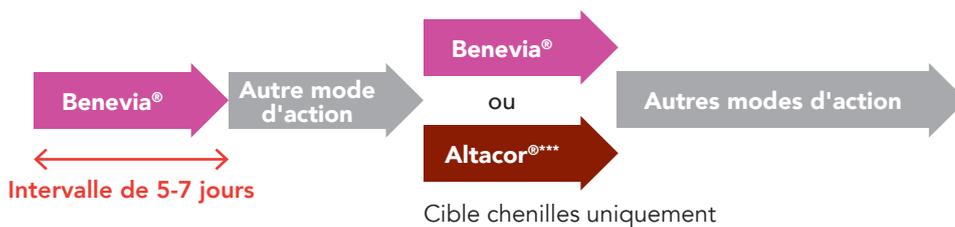
#### Pression moyenne

Altises (et mouches du chou)



#### Forte pression

Altise, chenilles  
(et mouche du chou)



\*\*\* Altacor® n'est pas efficace sur altises et sur mouche du chou

Volume de bouillie de 300 à 1000 litres/ha

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur (en particulier l'arrêté du 12 juin 2015, NOR : AGRG1512262A). Pour toute question concernant les compatibilités avec Benevia®, nous consulter. Néanmoins, il n'est pas possible de procéder à une vérification exhaustive de l'ensemble des mélanges et séquences d'application potentiels. Ceux-ci sont donc effectués sous l'unique et entière responsabilité de l'opérateur. FMC ne pourra être tenu responsable de tous dégâts occasionnés suite à l'utilisation Benevia® en mélange ou en séquence, avec un fongicide par exemple.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Il incombe à l'acquéreur éventuel des produits de consulter l'étiquette et la notice d'emploi avant toute utilisation. Juillet 2018 – Annule et remplace toute version antérieure.